



Ils sont arrivés sur le premier semestre 2016 sur le PALS

- 1 SAS TC CONCEPT,**
111 rue de Solignac,
Commerce de gros (commerce inter-entreprise) de fournitures et équipements industriels
- 2 SAS KLARX,**
135 rue Bernard de Ventadour,
Création, développement de logiciels sur mesure, commercialisation et mise en place de logiciels
- 3 SAS DISTRIBUTION COMMERCIALE DU FROID SAS-DISCO FROID France,**
404 rue de Toulouse,
Commerce de gros, fournitures équipements divers, et matériels de réfrigération et climatisation
- 4 SARL ATELIER 4 RENE PESTRE ET ASSOCIES,**
12 rue Bernard Lathière,
Profession d'architecte et d'urbanisme Maître d'oeuvre
- 5 AGENCE SPECIALISEE DE VOYAGES TEMPORELS A.S.V.T. S.T.E.A.M. THE ESCAPE GAME LIMOGES,**
365 rue de toulouse,
Organisation commercialisation de jeux d'évasion grandeur nature, location, mise à disposition de matériel
- 6 SARL A.P.E.,**
13 rue de Tourcoing,
Réalisation d'audit thermiques accompagnement des clients dans la réalisation de travaux de rénovation
- 7 CITRINATUR FRANCE SL,**
377 rue de Toulouse,
Vente de fruits et légumes, alimentation générale
- 8 LA POSTE,**
14 avenue de l'Abattoir,
Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel
- 9 SAS STEVIA,**
84 avenue du président John Kennedy,
Fabrication vente de fils et câbles électroniques ou électriques et de matériels
- 10 SASU DEKRA SERVICES France,**
19 rue Stuart Mill,
Tout type de prestations de services dédiées aux entreprises en matière de formation, conseil, gestion, organisation
- 11 SARL LIMOGES PARK SERVICES,**
23 rue de Toulouse,
Achat vente de véhicules, import export de véhicules neufs et occasions pièces détachées mécanique
- 12 SAS SPIE OUEST-CENTRE,**
2 avenue du président John Kennedy,
Electricité, installations électriques, réparations, matériel, atelier
- 13 SAS PGÉM,**
14 rue Bernard de Ventadour,
Société de conseil en marketing agent commercial et autres représentations commerciales
- 14 SASU MATL ENERGY,**
5 rue de Tourcoing,
Production d'électricité, notamment à partir d'énergies nouvelles

* Source Registre du Commerce et des Sociétés, immatriculations du 01/01/2016 au 31/05/2016



Assemblée Générale

L'AG de l'APALS s'est déroulée le jeudi 03 mars 2016 au Green St Lazare. L'édition 2016 a vu la mise en œuvre du Plan de Déplacement Interentreprises —PDIE— par la signature de la charte d'engagement par Limoges Métropole, l'APALS, l'ADEME et les premières entreprises volontaires : l'Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale — Croix Rouge, Legrand, La Polyclinique de Chénieux. La plaquette PDIE a été remise à l'ensemble des participants.

2 RDV PDIE programmés :
- La « Journée de la mobilité » le 09 juin 2016, au Green St Lazare,
- La « Semaine européenne de la mobilité » du 16 au 22 septembre 2016.

Le rapport moral et financier de l'association a mis en avant la bonne santé de l'APALS avec une hausse de 20% du nombre d'adhérents, la réunion des entreprises autour d'événements, le déploiement de la Carte + sur l'ensemble des associations des parcs d'activités de l'agglomération et la mise en place d'un site internet dédié et commun ; avec le désir de lancer de nouveaux projets notamment via des commissions : Carte +, communication, projet, social, voirie.

M. Chassain, Vice-Président de Limoges Métropole, a souligné le rôle particulièrement efficace de l'association APALS. Il a rappelé les nombreux atouts de la zone sud. Elle constitue une des entrées de la ville, sur une voie structurante de liaisons avec des projets de déviation à l'Est qui relieront Feytiat et la route d'Eymoutiers à l'A20.

M. Chassain a fait écho au récent rendez-vous entre le Président de Limoges Métropole, lui-même et les représentants des associations APALS et APAP venus faire part de leur inquiétude quant au départ d'entreprises laissant vacants de nombreux locaux. Pour M. Chassain, le développement du Nord est arrivé à maturité et le Sud doit redevenir une priorité dans l'aménagement. Aussi, il a annoncé qu'une étude serait menée sur les parcs d'activités afin de déterminer leur positionnement au sein de l'agglomération et de la nouvelle région.

Le compte rendu de l'assemblée générale est accessible sur votre intranet : <http://pratic.limoges.cci.fr/general/accueil>

AU SOMMAIRE

Assemblée Générale du 03 mars 2016

La crèche Les Petits Chaperons Rouges

Bienvenue aux Portes de Feytiat

Parole d'expert : la réforme de la formation professionnelle, M. Martin du cabinet d'avocats FIDAL

Les organismes de formations présents sur le Pals

La plaquette PDIE

Ils sont arrivés sur le Pals en 2016

Rédaction

Commission communication APALS :
Christine BILGER
O'navio—Théâtre de la Marmaille
Eric BRICHE
Transports Briche
Joëlle DUBOIS
Veolia
Teddy GOURINEL
Esat l'Envol
Brigitte LACORRE
Degois Electricité
Maryline MOHAND-HAYS
Fidal
CCI—Service Communication



Apals
16, place Jourdan
87000 Limoges
Tél. 05 55 45 15 67
Fax 05 55 32 24 46
apals@limoges.cci.fr

Plan général du PALS



La crèche Les Petits Chaperons Rouges

Le comité de pilotage de la crèche Les Petits Chaperons Rouges (LPCR) s'est déroulé le 26 avril 2016. Il a mis en avant des résultats très satisfaisants pour la structure. En 2015, le nombre de berceaux réservés était de 46,5 pour un taux d'occupation de 94%. Pour l'année 2015, 104 enfants de 14 entreprises de la zone ont bénéficié des services de LPCR.



Bienvenue aux « Portes de Feytiat »

C'est désormais le nouveau nom de l'Association du Parc d'Activités du Ponteix. Entériné lors de l'Assemblée Générale du 17 mars dernier, ce nouveau nom, plébiscité par les entreprises, permettra de mieux situer les entreprises de ce parc d'activités. Ce changement de nom s'accompagne d'un nouveau logo, d'un nouveau site internet et d'une réédition du guide des entreprises du parc d'activités sous la bannière « Les Portes de Feytiat ».

L'association « Les Portes de Feytiat » organisera le 30 juin prochain le barbecue des associations des parcs d'activités (Feytiat, Limoges Nord Océalim Couzeix, Limoges Sud) destiné aux entreprises adhérentes à ces associations. Cet événement se tiendra sur le parc de la Mairie de Feytiat.

Pour tout complément d'information :
apals@limoges.cci.fr
ou 05 55 45 15 67

Parole d'expert... La réforme de la formation professionnelle par M. Jean-François MARTIN du cabinet d'avocats FIDAL

La réforme de la formation professionnelle. Petit état des lieux, un an après

Quels ont été les principaux apports de la loi du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle ?

Les nouveautés figurant dans cette loi sont nombreuses : parmi les plus significatives, on pense bien sûr au remplacement du Droit Individuel à la Formation (DIF) par le Compte Personnel de Formation (CPF).

Mais il y a également eu une réforme en profondeur du système de financement : les partenaires sociaux ont souhaité que les entreprises passent d'une logique fiscale (une obligation de financement, des dépenses « imputables » et une déclaration fiscale) à une logique d'investissement : l'entreprise doit considérer la formation professionnelle comme un investissement et un outil de développement, en contrepartie d'une minoration de son obligation financière.

Les entreprises ont dû en outre se plier à la pratique du fameux « entretien professionnel ».

Enfin, aujourd'hui, l'entreprise n'a plus deux, voire trois interlocuteurs (OPCA, OPACIF, État) mais un seul, son OPCA de branche.

Examinons les thèmes abordés ci-dessus un peu plus en détail : le CPF tout d'abord, échec ou succès ?

Les partenaires sociaux misaient beaucoup sur le compte personnel de formation, outil « personnel » à disposition du salarié et de lui seul, devant lui permettre de devenir un acteur de son développement personnel et professionnel. Dans cette optique, le CPF va bien au-delà du DIF qui était quant à lui plutôt conçu comme un outil de co investissement entre l'employeur et le salarié.

Échec ou succès ? Il serait mal venu de prendre parti sur cet aspect avec seulement un an de recul. Ce que l'on constate en revanche, à la lecture du premier rapport du CNEFOP (Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles) c'est qu'à fin décembre 2015, le nombre de CPF activés s'élevait à environ 2,5 millions. Sur ces 2,5 millions de compte, 359 000 dossiers de formation CPF avaient été créés et 212 000 validés. Sur ces 212 000 dossiers validés, 79 % (165 000) concernaient des demandeurs d'emploi et 21 % (47 000) des salariés actifs.

La durée des formations des demandeurs d'emploi étant en moyenne quatre fois plus

importantes que celles de salariés (572 h contre 150 h), les formations des demandeurs d'emploi représentaient au final 93,5 % du total des heures mobilisées au 31 décembre 2015.

On peut donc affirmer sans crainte que le CPF n'a pas vraiment séduit les salariés. C'est notamment pour cette raison que le projet de loi El Khomri vise à simplifier son utilisation.

Les entreprises avaient jusqu'au 7 mars 2016 pour réaliser les entretiens professionnels. L'ont-elles fait ?

Rappelons tout d'abord que, la loi étant entrée en vigueur le 7 mars 2014, les entretiens professionnels des salariés déjà en poste le 7 mars 2014 devaient être réalisés au plus tard le 7 mars 2016. Pour les salariés recrutés ultérieurement, les entretiens



doivent avoir lieu dans les 2 ans suivant le recrutement.

Et n'oublions pas qu'un entretien professionnel doit également être proposé au salarié après certaines absences longues comme le congé de maternité ou d'adoption, le congé parental...etc. Cette règle, applicable depuis le 7 mars 2014, a été oubliée par beaucoup d'entreprises.

Les entreprises de 50 salariés et plus qui n'ont pas fait passer d'entretiens professionnels à leurs salariés peuvent être sanctionnées, mais la sanction ne s'appliquera pas en 2016. Les premières sanctions éventuelles n'interviendront qu'entre mars 2020 et mars 2022.

Dans les entreprises de moins de 50 salariés aucune sanction financière n'est prévue, mais toute carence en formation professionnelle est aujourd'hui régulièrement sanctionnée par les juges dans le cadre de litiges devant les conseils de prud'hommes. Se plier à l'exercice de l'entretien professionnel n'a pas été chose facile pour les entreprises. Que ce soit celles qui avaient déjà la pratique de l'entretien annuel d'évaluation

(ou « entretien annuel de progrès » si on veut rester politiquement correct) ou celles qui n'avaient aucune expérience sur ce sujet, il leur a fallu prendre leurs marques au regard de cette pratique nouvelle.

Car l'entretien professionnel, ce n'est pas un entretien d'évaluation : les entreprises l'ont en général bien compris, mais elles ont parfois du mal, dans le feu de l'entretien, à faire la part des choses. Et cela peut être compréhensible. Car lorsqu'on évalue un salarié, ou qu'on lui fixe des objectifs pour l'année à venir, l'aspect accompagnement, et donc formation professionnelle, constituera souvent un corollaire nécessaire.

Si rien n'interdit de faire ces entretiens au même moment, chacun devra donner lieu à un compte rendu distinct, celui sur l'entretien professionnel devant en outre être remis au salarié.

Beaucoup d'entreprises se sont appropriées le dispositif en se créant leur propre trame pour le déroulement de l'entretien professionnel. De nombreux OPCA proposent également aujourd'hui des modèles de documents « clé en main », permettant de préparer puis d'assurer l'entretien.

Et le système de financement dans tout ça ?

Optimiser le budget formation est la préoccupation de toutes les entreprises, qui sont plus que jamais à la recherche de financements, notamment auprès de leur OPCA.

Cependant l'OPCA ne doit aujourd'hui plus être vu par les entreprises comme un simple collecteur et financeur, mais bel et bien comme un partenaire vers lequel se tourner pour obtenir conseil, accompagnement dans l'ingénierie de formation et enfin (et seulement) financement. Car au-delà de la seule optimisation des financements, les entreprises éprouvent aujourd'hui le besoin d'être guidées dans le maquis des formations qualifiantes et diplômantes, afin de répondre à leurs besoins de formation, voire aux demandes de CPF de leurs salariés. Elles ont de plus en plus le souhait d'être accompagnées dans leurs achats de formations.

L'OPCA « partenaire », cela induit que les entreprises aient en face d'elles des interlocuteurs compétents, formés sur les différents outils de la formation professionnelle, à l'écoute des besoins, capables d'apporter des réponses argumentées et de proposer des solutions originales d'ingénierie. Objectivement, on peut regretter que ce ne soit pas toujours le cas, ce qui peut entraîner rancœur et désintérêt pour la formation.

Zoom sur les centres de formation présents sur le Pals

AFPA LIMOGES ROMANET
27 rue Léonard Samie 87000 LIMOGES
Tél : 05 55 30 01 30

AFPA LIMOGES BABYLONE
68 rue de Babylone 87000 LIMOGES
Prestations : formation professionnelle, formation en alternance, formation diplômante pour adultes, remise à niveau
www.limousin.afpa.fr



AFPI LIMOUSIN
9 rue Jean Baptiste Say
87000 LIMOGES
Tél : 05 55 30 08 08
Prestations : organisme de formation professionnelle et de conseil, formation continue



FIDAL FORMATION
Limousin - Dordogne
23 rue Hubert Curien 87038 Limoges
Tél : 05 55 33 07 41
Prestations : formations professionnelles, formations juridiques, formations RH
www.fidalformation.fr



INSTITUT RÉGIONAL DE FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE DU LIMOUSIN
25 rue Sismondi ZI Magré Romanet
87000 LIMOGES
Tél : 05 87 75 32 00
Prestations : formation continue
irfss-limousin.croix-rouge.fr/



GROUPE 3 IL
43 rue Saint Anne BP 834 87015 LIMOGES
Tél : 05 55 31 67 96
Prestations : VAE
www.3il.fr



LEGRAND—INNOVAL
Rue du Mas Rome Bâtiment INNOVAL
87045 LIMOGES CEDEX
Tél : 05 55 06 76 76
Prestations : centre de Limoges : formations pour le résidentiel, le tertiaire et l'industrie
www.legrand.fr/professionnels/innoval-un-monde-en-formation_2419.html#all



Plan de Déplacement InterEntreprises :
N'hésitez pas à demander la plaquette d'information !

Les signataires du PDIE lors de l'AG APALS du 3 mars dernier